

RCS : BOULOGNE SUR MER

Code greffe : 6202

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de BOULOGNE SUR MER atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2006 B 00246

Numéro SIREN : 491 273 314

Nom ou dénomination : IGT DEVELOPMENT

Ce dépôt a été enregistré le 14/04/2021 sous le numéro de dépôt 2113

G r e f f e

Rapport du Commissaire à la transformation et du Commissaire aux Comptes sur la transformation de la SARL IGT DEVELOPMENT en Société par Actions Simplifiée

SARL IGT DEVELOPMENT
Zone Industrielle de la Liane
43 rue Louis Blériot
62360 Saint-Léonard

Grant Thornton
SAS d'Expertise Comptable et
de Commissariat aux Comptes
au capital de 2 297 184 €
inscrite au tableau de l'Ordre de la région
Paris Ile France et membre
de la Compagnie régionale de Versailles
RCS Nanterre B 632 013 843
91 rue Nationale
59045 LILLE CEDEX

Rapport du commissaire à la transformation et du commissaire aux comptes sur la transformation de la SARL IGT DEVELOPMENT en Société par Actions Simplifiée.

A l'associé unique,

En notre qualité, d'une part, de commissaire aux comptes désigné en application des dispositions de l'article L. 223-43 du Code de commerce et, d'autre part, de commissaire à la transformation désigné en application des dispositions de l'article L. 224-3 du même code, par décision de l'associé unique en date du 16 février 2021, nous avons établi le présent rapport afin :

- de vous présenter notre analyse de la situation de votre société ;
- de vous faire connaître notre appréciation sur la valeur des biens composant l'actif social et, le cas échéant, sur les avantages particuliers stipulés et de nous prononcer, en application des dispositions de l'article R. 224-3 du Code de commerce, sur le montant des capitaux propres par rapport au capital social.

Mission du commissaire aux comptes sur la situation de la société

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté notamment à analyser la situation de la société au regard de caractéristiques financières et d'exploitation.

La synthèse de cette analyse est la suivante.

Les derniers comptes annuels, arrêtés au 31/12/2019, qui n'ont fait l'objet ni d'un audit ni d'un examen limité, font apparaître :

- un chiffre d'affaires total de 283 K€, en croissance de 80% par rapport à l'exercice précédent ;
- un bénéfice net de 325 K€, en progression de 87% au regard de celui de l'exercice précédent ;

- des capitaux propres de 1.131 K€, ventilés comme suit : Capital social de 500 K€, Réserve légale de 50 K€, Autres réserves de 256 K€ et un résultat de 325 K€ ;
- l'Actif immobilisé net des amortissements est de 1.221 K€. Il est principalement composé de titres de participations pour 1.175 K€.
- l'Actif Circulant d'un montant net de 2.093 K€ est composé principalement de créance d'IS pour 876 K€, de comptes courants pour 788 K€, de créances clients et rattachés pour 201 K€ et de VMP pour 199 K€.
- au Passif, l'endettement de 2.183 K€ est constitué principalement de comptes courants pour 1.171 K€ et d'emprunts bancaires pour 819 K€. Le solde par les dettes fournisseurs, fiscales et sociales.
- par entretien avec la Direction de la société et examen des documents en notre possession, il n'apparaît pas exister d'événement qui soit susceptible de remettre en cause la situation financière de la société telle qu'elle ressort des comptes annuels au 31 décembre 2019.

Mission du commissaire à la transformation

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté :

- à contrôler par sondages les éléments constitutifs du patrimoine de la société en termes d'existence, d'appartenance et d'évaluation ;
- à vérifier si, compte tenu des événements survenus depuis la date de clôture du dernier exercice, le montant des capitaux propres déterminé selon les mêmes règles et méthodes comptables que celles utilisées pour l'établissement des derniers comptes annuels est au moins égal au montant du capital social.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la valeur des biens composant l'actif social.

Sur la base de nos travaux, nous attestons que le montant des capitaux propres est au moins égal au montant du capital social.

Lille, le 24 février 2021

Le Commissaire aux comptes et à la transformation
Grant Thornton
Membre français de Grant Thornton International



Florence Dhaussy
Associée